



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : service commun écoles tarifs garderie à la rentrée 2023

Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que la garderie de l'école publique est payante de 7h30 à 8h (0,50 €) et de 17h à 18h (1€).

Elle propose de ramener à 16h45 le début de la période payante en conservant le tarif d'1€ et ce à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 afin de libérer un peu plus tôt un agent pour le ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

⇒ les tarifs garderie de l'école publique :

- de 7 h 30 à 8 h..... 0,50 €
- de 16 h 45 à 18 h..... 1,00 €

⇒ un forfait de 10 € à appliquer aux familles retardataires afin de faire respecter l'horaire de fermeture de la garderie.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	